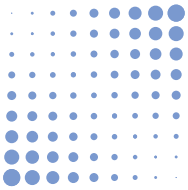
ANNEXE

OCTOBRE 2026

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉPONSES REÇUES LORS DE LA CONSULTATION DES ASSOCIATIONS PROPOSANT DES DÉLÉGUÉS DANS L'UNE DES TROIS COMMISSIONS CONCERNÉES (AVRIL-JUIN 2026)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

LISTE DES ENTITÉS CONSULTÉES ET DATE DE PRISE DE POSITION

ABRÉVIATION	TITRE / ORGANISATION	DATE
1. (ACG)	Association des communes genevoises	09.07.2026
2.	AgriGenève	12.06.2026
3. (APCG)	Association des promoteurs-constructeurs genevois	11.06.2026
4. (APV)	Action patrimoine vivant	09.05.2026
5.(ASAI)	Association suisse des architectes d'intérieur – groupe romand	11.06.2026
6. (CGI)	Chambre genevoise immobilière	12.06.2026
7. (FAI)	Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (pour AGA, AGG, AGI, FAS, FSAP et SIA)	12.06.2026
8. (FMB)	Fédération genevoise des métiers du bâtiment	12.06.2026
9. (FPLC)	Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	–
10. (FSAP)	Fédération suisse des architectes paysagistes (idem FAI)	12.06.2026
11. (FSU)	Fédération suisse des urbanistes - section romande	23.06.2026
12. (GCHG)	Groupement des coopératives d'habitation genevoise	16.06.2026
13. (HAU)	Handicap architecture urbanisme	27.08.2026 (demande de prolongation)
14.	Pic-Vert Assprop Genève	29.05.2026
15.	Pro Natura (idem WWF)	15.06.2026 (conjointement avec WWF)
16. (PSGe)	Patrimoine suisse, Genève	12.06.2026
17. (RPSL)	Rassemblement pour une politique sociale du logement	12.06.2026
18. (USPI)	Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève	11.06.2026
19.	WWF Genève (idem ProNatura)	15.06.2026 (conjointement avec Pro Natura)
PARTIS POLITIQUES D'IMPORTANCE CANTONALE		
20.	Ensemble à gauche – Liste d'union populaire	–
21.	Ensemble à gauche (SolidaritéS – DAL – Parti du Travail)	–
22.	Le Centre	–
23.	Les Socialistes	23.06.2026
24.	Les Vert-e-s	10.06.2026
25.	Libertés et justice sociale	–
26. (MCG)	Mouvement citoyens genevois	–
27. (PLR)	Les libéraux-radicaux Genève	–
28. (UDC)	UDC	–
29.	Vert'libéraux	
COMMISSIONS CONCERNÉES		
30. (CA)	Commission d'architecture	12.06.2026
31. (CMNS)	Commission des monuments, de la nature et des sites	10.06.2026
32. (CU)	Commission d'urbanisme	11.06.2026
AUTRES ENTITÉS CONSULTÉES		
33. (AEHR)	Étude de l'Histoire Régionale	31.05.2026
34. (DAH)	Domus Antiqua Helvetica Genève	12.06.2026
35. (OCAN)	Office cantonal de l'agriculture et de la nature	12.06.2026
36. (VdG)	Ville de Genève	19.06.2026 (courrier daté du 11.06.2026)

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Favorable
Favorable sous conditions
Demande de projet modifié
Défavorable
Pas de réponse

ASSOCIATIONS PROPOSANT DES DÉLÉGUÉS DANS L'UNE DES 3 COMMISSIONS CONCERNÉES ET AUTRES ENTITÉS (DAH, AEHR)

3	(APCG) Association des promoteurs-constructeurs genevois	11.06.2026		Dans l'ensemble, l'APCG soutient le principe de la réforme, la création de la CCB et la simplification des procédures. Elle souligne toutefois que les exigences qualitatives ne doivent pas être réduites et que les compétences doivent être concentrées sur les projets présentant la plus forte valeur ajoutée. Les remarques formulées concernent des aspects ponctuels de mise en œuvre et ne remettent pas en cause l'économie générale du projet.
5	(ASAI) Association suisse des architectes d'intérieur– groupe romand	11.06.2026		L'ASAI salue expressément la création de la CCB. Sa prise de position vise essentiellement à obtenir une représentation des architectes d'intérieur au sein de la future commission, sans remettre en cause le projet.
6	(CGI) Chambre genevoise immobilière	12.06.2026		La CGI soutient le projet et considère qu'il permettra d'améliorer l'efficacité des procédures. Elle insiste notamment sur la nécessité d'une mise en œuvre organisationnelle solide, d'un tri rigoureux des dossiers et d'une administration efficiente permettant de raccourcir les délais d'autorisation. Globalement, les observations formulées visent à préciser certaines modalités d'application sans remettre en cause les orientations retenues par la LUCAP.
13	(HAU) Handicap architecture urbanisme	27.08.2026 (demande de prolongation)		L'HAU soutient la proposition de refonte en profondeur des trois commissions officielles et demande que son rôle de traitement et d'analyse des thématiques liées l'accessibilité universelle puisse être maintenu.
18	(USPI) Union suisse des professionnels de l'immobilier Genève	11.06.2026		L'USPI appuie la réforme, la fusion des commissions et la réduction du nombre de dossiers soumis à préavis. Elle souligne que les mécanismes d'expertise doivent améliorer la qualité des projets sans générer de complexité ni de délais inutiles. Les remarques formulées concernent principalement la mise en œuvre du dispositif.
8	(FMB) Fédération genevoise des métiers du bâtiment	12.06.2026		La FMB est favorable à la réforme mais appelle de ses vœux des adaptations concernant notamment la composition de la commission, le nombre de membres, le recours à des experts externes et le traitement des dossiers. Elle demande également des préavis plus explicites et souhaite que l'administration retrouve un rôle de facilitateur. Ces demandes n'affectent toutefois pas le principe de la réforme.
34	(DAH) Domus Antiqua Helvetica Genève	12.06.2026		Bien que cette association soutienne les orientations générales du projet, elle demande toutefois le maintien d'une sous-commission spécialisée en matière de monuments historiques. L'association souhaite par ailleurs une meilleure prise en compte des spécificités du patrimoine genevois, une clarification des compétences respectives de la CCB, de la sous-commission et de l'OPS, ainsi qu'une mise en œuvre pragmatique des dispositions transitoires.
2	AgriGenève	12.06.2026		AgriGenève soutient les objectifs de simplification, de meilleure coordination et de recentrage de l'expertise. Elle demande toutefois que le projet garantisse une prise en compte effective, proportionnée et opérationnelle des intérêts agricoles dans les travaux de la CCB.
7	(FAI) Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (pour AGA, AGG, AGI, FAS, FSAP et SIA)	12.06.2026		La FAI partage les objectifs de transversalité, de coordination et de consultation en amont poursuivis par la réforme, mais estime que le dispositif doit être précisé avant de pouvoir être soutenu. Elle demande notamment de clarifier la sélection des projets, le rôle de la cellule qualité, la répartition entre sujets d'anticipation et sujets opérationnels ainsi que la période transitoire. Elle préconise une CCB avec plus de membres, diversifiée et ancrée localement, avec une représentation des associations professionnelles et au maximum 50 % de membres extérieurs au canton. Elle souhaite enfin un examen séparé des modifications de la LCI et la poursuite du dialogue sur le règlement d'application.

10	(FSAP) Fédération Suisse des Architectes Paysagistes Genève	12.06.2026	🟡	Réponse intégrée dans la position de la FAI
12	(GCHG) Groupement des coopératives d'habitation genevoise	16.06.2026	🟡	Le GCHG partage les objectifs poursuivis par la réforme mais considère que le modèle proposé doit être revu. Il privilégie une évolution du système actuel, avec davantage de transversalité, une meilleure coordination et une optimisation des commissions existantes plutôt qu'une refonte telle que proposée. Il préconise une mise en œuvre progressive afin de préserver les acquis du système actuel.
14	Pic-Vert Assprop Genève	29.05.2026	🟡	Pic-Vert estime qu'une réforme est nécessaire mais considère que la LCUAP doit être revue. Selon l'association, le modèle proposé réduit excessivement la participation de la société civile et fait peser un risque de concentration des décisions entre la CCB et l'administration. Elle privilégie une évolution du dispositif actuel préservant les expertises spécialisées et leur coordination.
15	Pro Natura (idem WWF)	15.06.2026	🟡	Les associations soutiennent les objectifs de la réforme à condition que les enjeux de biodiversité et de paysage soient pleinement intégrés dans la future CCB et que les prérogatives de la CCDB soient renforcées. Ils estiment que le projet doit être adapté afin de garantir une prise en compte suffisante des enjeux environnementaux.
19	WWF Genève (idem ProNatura)	15.06.2026	🟡	Idem ProNatura
4	(APV) Action patrimoine vivant	09.05.2026	🔴	APV est défavorable au projet et préconise le maintien des trois commissions actuelles, tout en admettant la nécessité d'améliorer la culture du bâti, la transversalité entre offices et commissions, le regard pluridisciplinaire et de réduire le nombre de dossiers soumis aux commissions.
11	(FSU) Fédération suisse des urbanistes - section romande	23.06.2026	🔴	La FSU est défavorable au projet. Elle estime que le modèle proposé soulève trop d'incertitudes, notamment quant au nombre d'experts, à leur connaissance du territoire, au tri des dossiers, à la dilution de l'expertise et à l'équilibre démocratique. Elle se dit toutefois favorable à une correction des dysfonctionnements du système actuel.
16	(PSGe) Patrimoine suisse, Genève	12.06.2026	🔴	PSGe est défavorable au projet. L'association estime que la LUCAP repose sur un diagnostic erroné, affaiblit la protection du patrimoine, réduit la diversité des expertises et remet en cause le rôle des commissions existantes. Tout en partageant l'objectif de renforcer la transversalité, l'association propose un modèle alternatif reposant sur une commission de 33 membres subdivisée en trois sous-commissions spécialisées.
17	(RPSL) Rassemblement pour une politique sociale du logement	12.06.2026	🔴	RPSL reconnaît la nécessité d'améliorer le fonctionnement des commissions, mais s'oppose au modèle de fusion proposé. Il considère que la CCB de neuf experts, majoritairement extérieurs au canton, entraînerait un appauvrissement démocratique, une réduction de la participation de la société civile et un renforcement excessif du rôle de l'administration. Il doute également de la capacité de la CCB à traiter sérieusement les dossiers et critique le manque de clarté du dispositif de tri. RPSL demande le retrait de l'avant-projet et l'ouverture d'un véritable débat sur le rôle et la composition des commissions existantes, intégrant le paysage et une participation élargie de la société civile.
33	(AEHR) Étude de l'Histoire Régionale	31.05.2026	🔴	AEHR est défavorable au projet. Elle critique la composition de la CCB d'experts externes qui ne disposeront pas des connaissances nécessaires du canton sans garantir son impartialité. Elle désapprouve également la composition de la sous-commission CCB qui représente un appauvrissement et la rendrait dogmatique. Elle craint encore une perte de l'indépendance du canton, une surcharge de travail pour l'OPS/SMS et une augmentation des oppositions aux projets. L'AEHR souhaite ainsi le maintien de la composition actuelle de la CMNS.
9	(FPLC) Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif	12.06.2026	⚪	Pas de réponse à la consultation

COMMISSIONS CONCERNÉES

30	(CA) Commission d'architecture	12.06.2026	🟡	La CA partage pleinement les objectifs de la réforme, mais estime que la fusion en une commission unique de neuf membres n'est pas suffisamment justifiée et risque d'affaiblir la diversité et l'indépendance des expertises, la représentation de la société civile et la qualité des préavis. Elle demande de préserver les acquis du système actuel, de maintenir une expertise différenciée en matière d'architecture, d'urbanisme et de patrimoine et de clarifier le tri des dossiers ainsi que le rôle de la cellule qualité. Elle préconise enfin une mise en œuvre progressive, fondée sur une loi suffisamment ouverte, une période pilote de quelques années et un règlement d'application ajusté sur la base de l'expérience.
31	(CMNS) Commission des monuments, de la nature et des sites	10.06.2026	🟡	La CMNS partage les objectifs de la réforme mais estime que le contre-projet ne permettra pas de les atteindre, notamment au regard de la pluridisciplinarité et de l'indépendance des expertises. Elle formule une contre-proposition reposant sur une CCB composée de 33 membres répartis en trois sous-commissions spécialisées (SCU / SCA / SCP 11 membres chacune), un renforcement des critères de tri des dossiers et une meilleure prise en compte des spécificités du territoire genevois.
32	(CU) Commission d'urbanisme	11.06.2026	🟡	La CU partage les objectifs poursuivis par la réforme, mais estime que le projet doit être approfondi. Elle émet notamment de fortes réserves sur la CCB unique de neuf membres, qui risquerait d'affaiblir la diversité des expertises, la capacité de traitement et la qualité des préavis. Elle privilégie une évolution fondée sur les acquis du système actuel et demande une évaluation plus objective des variantes (notamment « DEMAIN 1 »), tenant compte des spécificités genevoises et préservant une forte représentation des milieux locaux.

PARTIS POLITIQUES D'IMPORTANCE CANTONALE, ACG, VILLE DE GENÈVE

20	Ensemble à gauche – Liste d'union populaire	-	⚪	-
21	Ensemble à gauche (SolidaritéS – DAL – Parti du Travail)	-	⚪	-
22	Le Centre	-	⚪	-
23	PS Les Socialistes	23.06.2026	🔴	Le PS est clairement opposé au projet et en demande le retrait. Il estime que la fusion des commissions constitue un recul démocratique, en raison de la disparition de la représentation de la société civile, du recours à un nombre restreint d'experts, majoritairement extérieurs au canton, et du transfert d'une majorité de dossiers à l'administration. Il conteste également la réduction du nombre de dossiers soumis à préavis, qui risque selon lui d'appauvrir la pesée des intérêts, d'affaiblir la portée des préavis et d'accroître les recours, tout en générant des charges administratives non évaluées. Il demande l'organisation d'un débat sur le rôle et la composition des commissions existantes, intégrant le paysage et associant largement les acteurs locaux, la société civile ainsi que le personnel.
24	Les Vert-e-s	10.06.2026	🟡	Les Vert-e-s partagent les objectifs d'efficacité, de pluridisciplinarité et de qualité du cadre bâti prôné par la LUCAP mais s'opposent au modèle proposé, jugé trop centralisé et technocratique. Ils sont opposés à la réduction du nombre de membres, au transfert de la majorité des dossiers à l'administration et à la suppression de la représentation de la société civile et de certaines prérogatives des commissions. Ils demandent le réexamen de la variante « DEMAIN 1 », avec une CCB d'environ trente membres répartis en trois sous-commissions, le maintien de critères objectifs de tri des dossiers et une représentation permanente des intérêts liés à la nature, à la biodiversité et au climat. Ils proposent également de renforcer le rôle des communes, d'instaurer une cellule d'arbitrage et de faire intervenir les commissions plus en amont des projets.

25	Libertés et justice sociale	-		-
26	Mouvement citoyens genevois	-		-
27	PLR. Les libéraux-radicaux Genève	-		-
28	UDC	-		-
29	Vert'libéraux	-		-
1	(ACG) Association des communes genevoises	09.07.2026		L'ACG accueille avec réserve le projet de regroupement des trois commissions au sein de la CCB. Dans une optique d'efficience, elle préconise de responsabiliser davantage l'OPS afin que la future sous-commission concentre son intervention sur les dossiers présentant des enjeux patrimoniaux majeurs. Par ailleurs, l'association demande qu'une réflexion soit menée sur la question du renforcement du poids des préavis communaux, notamment si sa représentation au sein de la CCB devait être supprimée. Enfin, elle souhaite que la possibilité pour communes de saisir la sous-commission à titre consultatif sur des situations particulières soit réservée par la LUACP.
36	(VdG) Ville de Genève	19.06.2026 (courrier daté du 11.06.2026)		La Ville de Genève soutient dans son principe la création d'une commission unique de la culture du bâti. Elle demande toutefois de préciser la nature des dossiers soumis et les critères de saisine. Elle s'oppose à la réduction de la commission à neuf membres et préconise une composition élargie (20 membres) ainsi que la création de deux sous-commissions («urbanise/ paysage» et «architecture/patrimoine»). Elle souhaite enfin renforcer la présence d'experts locaux (sans droit de vote) et maintenir sa représentation parmi les experts sans droit de vote.

OFFICE CANTONAL

35	(OCAN) Office cantonal de l'agriculture et de la nature	12.06.2026		L'OCAN adhère au principe de la réforme et de la commission unique. Demande toutefois des adaptations importantes afin, notamment, de garantir une prise en compte suffisante des enjeux paysagers, de préciser le rôle de l'OCAN et d'assurer une bonne articulation avec les autres instances cantonales, notamment la CAT, la CCDB et le rôle du paysagiste cantonal. *L'OCAN a participé formellement à la consultation en raison des conséquences directes de la réforme sur l'organisation de l'office (création de la fonction de paysagiste cantonal).*